

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1000 F ● 48 à 60 pages..... 1500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes du gouvernement de la République togolaise

Lois, Ordonnances, Décrets, Arrêtés et Décisions

Décrets

Présidence

2003

1 ^{er} août -Décret n° 2003-230/PR portant nomination du secrétaire général du gouvernement	1
1 ^{er} août -Décret n° 2003-231/PR portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la République d'Allemagne	2
1 ^{er} août -Décret n° 2003-232/PR portant nomination du médiateur de la République	2
4 août-Décret n° 2003-233/PR modifiant le décret n° 2003-/ 229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du gouvernement.....	2

PARTIE OFFICIELLE

Actes du gouvernement de la République togolaise

Lois, Ordonnances, Décrets, Arrêtés et Décisions

DECRETS

DECRET N° 2003-230/PR du 1^{er} août 2003 portant nomination du Secrétaire général du gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ,

Vu le décret n° 2003-225/PR du 1^{er} juillet 2003, portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003, portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier ministre ;

DECRETE :

Article premier - M. Palouki MASSINA, Maître-Assistant à la Faculté de Droit de Lomé, est nommé Secrétaire général du gouvernement avec rang de ministre en remplacement de M. Barnouni Somolou Stanislas BABA appelé à d'autres fonctions.

Art. 2 - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 1^{er} août 2003

Le président de la République
Gnassingbé EYADEMA
 Le Premier ministre,
Koffi SAMA

DECRET N° 2003-231/PR du 1^{er} août 2003 portant nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près la République d'Allemagne

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en ses articles 70 et 71 ;
Vu le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003, portant composition du gouvernement ;

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération ;

DECRETE :

Article premier - M. Essohanam Comla PAKA, administrateur civil en chef, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la République Fédérale d'Allemagne.

Art. 2 - Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 1^{er} août 2003

Le président de la République
Gnassingbé EYADEMA
Le Premier ministre

Koffi SAMA

Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération
Kokou TOZOUN

DECRET N° 2003-232/PR du 1^{er} août 2003 portant nomination du Médiateur de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur le rapport du Premier ministre ;
Vu les articles 69 et 154 de la Constitution du 14 octobre 1992 ;
Le Conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier - M. LAWSON Fessou Djigbondè, Magistrat de classe exceptionnelle est nommé Médiateur de la République.

Art. 2 - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 1^{er} août 2003.

Le Président de la République
Gnassingbé EYADEMA
Le Premier ministre
Koffi SAMA

DECRET N° 2003-233/PR du 4 août 2003 modifiant le décret N° 2003-229/PR du 29 juillet 2003, portant composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992, notamment en son article 66 ;

Vu le décret N° 2003-225/PR du 1^{er} juillet 2003, portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret N° 2003-229/PR du 29 juillet 2003, portant composition du gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier - L'article premier du décret N° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 est ainsi modifié :

- Ministre Chargé des Relations avec le Parlement : M. Comlangan Mawutoè d'ALMEIDA en remplacement de M. Harry Octavianus OLYMPIO.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 4 août 2003

Le Président de la République
GNASSINGBE EYADEMA